



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2016

Le vingt-sept septembre deux mille seize à vingt heures trente, le Conseil municipal de Nuillé-sur-Vicoin s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Mickaël MARQUET, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 22 septembre 2016.

Etaient présents : Katia CLEMENT, Francine DUPE, Sylvie RIBAUT, Albert ROGUET, Adjoints, ainsi que Yannick COQUELIN, Stéphane DALIBARD***, Christophe AVRANCHE, Séverine GAINOUX, ~~Stéphanie ANGIN~~, Yoann PICHON, Hubert MEILLEUR, Cécile JASLIER, Séverine NAVINEL et Virginie VIELLEPEAU.

Absents : Stéphanie ANGIN (pouvoir à Yohan PICHON) ; Stéphane DALIBARD*** (pouvoir à Francine DUPE) ; Christophe AVRANCHE (sans pouvoir).

****M. DALIBARD a rejoint la séance à 21h38 lors de l'examen des tarifs de location de la salle des fêtes.*

Assistait également : Florantine JULLIEN en tant que secrétaire de Mairie.

Séverine NAVINEL a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 26 juillet 2016 ;
- Présentation du rapport d'activités du Bassin du Vicoin ;
- Admissions en non-valeur (créances éteintes) ;
- Proposition de dissolution du CCAS avec maintien d'une commission extra-communale ;
- Demande de subvention au département pour la rénovation des vitraux de l'église ;
- Décision modificative sur le budget eau et assainissement ;
- Demande de DETR 2017 au titre de l'aménagement de l'entrée du Lotissement des Ligonnères ;
- Approbation des modalités d'utilisation de la salle des fêtes par les associations ;
- Informations sur la trésorerie de la commune et l'emprunt relai de l'opération des Ligonnères ;
- Information sur le transfert de compétence eau et assainissement ;
- Recrutement d'un agent technique territorial de 2^{ème} classe ;
- Questions et informations diverses.

Ajout à l'ordre du jour :

- Modification des tarifs de location de la salle des fêtes



APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire soumet le compte rendu de la dernière séance du Conseil municipal au vote.
Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 26 juillet 2016.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU BASSIN DU VICOIN

M. COQUELIN présente le rapport d'activités annexé.

Informations supplémentaires :

- une baisse de 10% de la fiscalité est à prévoir en 2017. Cette baisse est liée à une stagnation des investissements et à une volonté de redistribution de l'excédent aux communes.

- Le radier situé route d'Entrammes sera prochainement enroché pour permettre le passage des poissons (obligation de la DREAL).

ADMISSIONS EN NON VALEUR – BUDGETS 2016

DCM 2016-58

Rapporteur : Mme RIBAUT, adjointe aux finances
Références : états du 08/02/16 et du 13/09/16.

La Trésorerie du Pays de Laval propose au conseil municipal d'admettre en non-valeur les créances suivantes :

- Budget commune : 29.92 €
- Budget eau et assainissement : 473.89 € ; 52.05 € ; 1 446.57 €

Ainsi que les créances éteintes suite à décision de justice (clôture pour insuffisance d'actif, liquidation judiciaire, dossier de surendettement) :

- Budget eau et assainissement : 408.07 €
- Budget commune : 1 041.59 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADMET en non-valeur les créances susmentionnées,

DIT qu'il sera procédé à un mandat ordinaire au 654 (créances irrécouvrables), 6541 (non valeurs) ou 6542 (créances éteintes) pour chacun d'entre eux,

PROPOSE de réunir le CCAS pour accompagner les personnes en difficultés financières et solliciter l'assistant social de la commune.



PROPOSITION DE DISSOLUTION DU CCAS

DCM 2016-59

Rapporteur : M. MARQUET

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu la loi NOTRe du 07 août 2015 rendant possible la dissolution du CCAS pour les communes de moins de 1 500 habitants,
Vu la lourdeur administrative que représente le budget annexe du CCAS,
Vu l'article L.2143-2 du CGCT autorisant la création de commissions extra-communales,

PRONONCE LA DISSOLUTION du CCAS à compter du 01^{er} janvier 2017,
DIT que le budget annexe sera fondu dans le budget principal,
CREE une commission extra-municipale comme suit :

- La commission extra-municipale sera constituée par les membres actuels du CCAS*. Cette commission aura un avis consultatif pour toutes les décisions relatives à l'action sociale de la commune.
- Cette commission sera présidée par le Maire et réunie au moins une fois par an.
- Elle sera dissoute en fin de mandat.
- Ses membres pourront être modifiés après validation en Conseil municipal.

**Membres : Stéphanie Angin, Claude Ferré, Yvette Reverdy, Nicole Lochin, Stéphane Dalibard, Séverine Navinel, Albert Roguet, Claire Herrault, Séverine Gaignoux, Katia Clément, Michel Hunault, Yannick Coquelin, Maryse Rouchet, Patricia Perrier- Robert.*

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DES VITRAUX DE L'EGLISE

DCM 2016-61

Rapporteur : Mme Dupé, Adjointe aux travaux

Le Conseil municipal,

VU la présentation du projet de rénovation des cinq vitraux de l'église de la Trinité,
VU le coût des travaux estimé à 5 226 € H.T,
SOLLICITE à l'unanimité une subvention auprès du Conseil départemental de la Mayenne.



DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

DCM 2016-60

Rapporteur : Mme RIBAUT, Adjointe aux finances

A la demande de la Préfecture de la Mayenne, le Conseil municipal doit modifier l'imputation budgétaire de la somme illustrant le remboursement des charges de personnel et d'élus au service de l'eau et de l'assainissement.

Pour mémoire, le Conseil municipal avait voté un reversement à hauteur de 37 069.64 € au compte 672. Il lui est demandé de transférer cette somme au compte 6215.

Décision proposée :

672 : - 37 069.64 €

6215 : + 37 069.64 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **VOTE** à l'unanimité la décision modificative proposée.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2017 AU TITRE DE L'AMENAGEMENT DE L'ENTREE DU LOTISSEMENT DES LIGONNIERES

DCM 2016-62

Rapporteur : Mme DUPE, Adjointe aux travaux

Le Conseil municipal,
VU la circulaire du 05 juillet 2016 relative à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2017,
VU l'éligibilité des travaux visant à améliorer la sécurité et la mobilité de l'ensemble des usagers de la voirie pour un montant plafond de 200 000 €,

SOLLICITE à l'unanimité une aide pour l'aménagement de l'entrée du Lotissement des Ligonnières (aménagement, sécurisation, création d'un cheminement piéton) selon les montants et plan de financement prévus dans le dossier de demande.



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2016

Page 5/8

APPROBATION DES MODALITES D'UTILISATION DE LA SALLE DES FETES PAR LES ASSOCIATIONS

DCM 2016-63

Rapporteur : Mme CLEMENT, Adjointe à l'Enfance Jeunesse

Le Conseil municipal,
VU les règles proposées par la commission associative,
VU la réunion de concertation avec les associations,
APPROUVE à l'unanimité les règles annexées à la présente délibération.

MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

DCM 2016-64

Rapporteur : Mme RIBAUT, Adjointe aux finances

Afin de proposer des tarifs attractifs aux non-nuilléens, il est proposé au Conseil municipal de modifier les tarifs actuels de location de la salle des fêtes.

Tarifs actuels (commune / hors commune)	Proposition (commune/hors-commune)
<u>La salle :</u> Journée : 200 € / 250 € Week-end : 350 € / 500 €	<u>La salle :</u> Journée : 200 € / 250 € Week-end : 350 € / 400 €
<u>Salle et cuisine :</u> Journée : 270 € / 320 € Week-end : 450 € / 640 €	<u>Salle et cuisine :</u> Journée : 270 € / 320 € Week-end : 450 € / 500 €

Le Conseil municipal,
VU l'avis de la commission vie associative,
VU la proposition,

DECIDE à la majorité de modifier les tarifs de location comme proposés.
Les autres tarifs restent inchangés.

Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 01

**** Stéphane DALIBARD est arrivé en cours d'étude de la question à 21h38. Il a participé au vote.*



MAIRIE de NUILLÉ SUR VICOIN

INFORMATION SUR LE RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE ET L'EMPRUNT DES LIGONNIERES

Rapporteur : M. MARQUET, Maire

Comme convenu lors de la séance du 28 juin 2016, le Maire informe le Conseil des décisions financières de l'été.

Renouvellement de la ligne de trésorerie :

La ligne de trésorerie de la commune a été renouvelée à hauteur de 250 000 € auprès du CRCA.

Conditions :

Montant : 250 000 €

Taux révisable : Euribor 3 mois moyenné + 1.30 %

Durée : 12 mois

Intérêts : Règlement trimestriel

Commission d'engagement : 0.30 % l'an

→ **Fonds débloqués au 27/09/2016 : 250 000 €.**

Emprunt relai – Lotissement des Ligonières :

L'emprunt a été contracté auprès du CRCA à hauteur de 400 000 €.

Conditions :

Montant : 400 000 €

Durée : 36 mois

Taux d'intérêt : index de référence + marge de 0.9500 l'an soit 0.9000 %

Durée du différé d'amortissement : 24 mois

Index de base : EURIBOR 12 mois jour du 29/08/16

Valeur de l'index de base : -0.0500 %

→ **Fonds débloqués au 27/09/2016 : 400 000 €.**

INFORMATION SUR LE TRANSFERT DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT AUPRES DE LAVAL AGGLOMERATION

Rapporteur : M. MARQUET, Maire

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une convention de gestion des équipements sera mise en place avec l'agglomération à compter du 01 janvier 2017.

Cette convention, prévue par l'article L.5215-27 du CGCT, aura pour conséquence le maintien des compétences de l'agent technique communal au titre de l'eau et de l'assainissement.

Les charges de personnel et les frais d'entretien (hors investissement) seront identifiés dans la convention et versés à la commune par l'agglomération.

La convention sera conclue temporairement (3 ans maximum, renouvelable).

M. COQUELIN ajoute que les travaux, à compter du 1^{er} janvier 2017, seront effectués par l'agglomération. M. MARQUET explique que la réalisation des travaux rue du Moulin et Cour Marie est en attente d'une réponse du Conseil départemental



(subventionnement).

M. MEILLEUR déplore le fonctionnement de l'agglomération et les conséquences sur Nuillé-sur-Vicoin pour l'avenir des travaux eau et assainissement : « l'agglomération gère à la densité de population, nous n'avons aucun pouvoir de vote, seulement de la représentation ».

M. MARQUET acquiesce et précise qu'il faut que chaque conseiller le dise lors des réunions de l'agglomération.

RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2 EME CLASSE

DCM 2016-65

Rapporteur : M. MARQUET, Maire

Il explique que le poste d'agent technique dédié à l'entretien des bâtiments et des espaces verts, occupé par un CAE puis un contractuel est incontournable et doit être pérennisé.

Le contrat à durée déterminée de l'employé communal actuel arrivant à son terme, il convient de recruter un fonctionnaire sur le poste vacant d'adjoint technique de 2^{ème} classe (vacant depuis 2013).

Le Conseil municipal,

VU l'exposé du Maire,

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la nécessité de recruter un adjoint technique territorial de 2^{ème} classe (si candidat non fonctionnaire, nomination suivie d'un stage d'une durée d'un an minimum) afin d'assurer les missions dédiées à l'entretien des bâtiments et des espaces verts ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide du recrutement, à compter du 16 novembre 2016 d'un adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2016,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Renouvellement des réseaux : retard dans les travaux dus à un chantier complexe. La fin des travaux est espérée à fin septembre / début octobre.
- Fuite d'eau au niveau de Rançon sur la D283 : l'ensemble de la commune a été privée en eau lundi 12 septembre suite à une rupture de canalisations. La canalisation actuelle est mise hors service. La totalité de l'approvisionnement emprunte la canalisation de diamètre 200.
- Subventions :
 - Reliquat NCR (50 000 €) en cours d'attribution pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes.
 - Laval Agglomération : attribution de 34 253 € suite à validation du programme TEP CV par la Région.
- Travaux de la salle des fêtes : fin définitive du chantier prévue fin septembre.
- Ligonnières : dossier commercial à disposition du public (se renseigner en Mairie) ; panneaux de commercialisation prochainement installés ; ENEDIS interviendra pour l'enfouissement des réseaux en JANVIER
- Toit de l'ALSH : les travaux ont débuté lundi 26 septembre ; bibliothèque accessible.
- Plafond acoustique : un plafond acoustique a été donné à titre gracieux par la Mutualité Anjou Maine pour la salle du conseil. Le plafond sera prochainement installé.
- Ecole Victor HUGO – Services Jeunesse : Mme CLEMENT annonce de nombreux projets :
 - Semaine du goût : intervention du cuisinier au sein de l'école publique afin de participer à des activités sur l'alimentation et la culture auprès des enfants ;
 - Projet d'un marché de Noël et d'activités en commun avec les services enfance-jeunesse, le RAM et les anciens de la commune.
- Prochaines réunions du Conseil : 18 octobre / 22 novembre / 13 décembre.
- Dates des prochaines permanences d'élus : 1^{er} octobre : M. MARQUET / 5 novembre : Albert ROGUET / 3 décembre : Katia CLEMENT.

Les Conseillers municipaux,
La séance est levée à 22h15.

Le Maire,
Mickaël MARQUET

